



## ENTRETIEN DES MATÉRIELS SPÉCIFIQUES AUX JEUX COLLECTIFS EN SALLE OU EN EXTÉRIEUR (BUTS, POTEAUX ET FILETS)



Les buts, les paniers et les filets occupent une place essentielle dans des sports tels que le handball, le basket-ball, le football, le rugby, le volley-ball, le badminton ou encore le hockey. Ce sont les éléments emblématiques qui décident de la réussite des tirs et qui, en définitive, déterminent le jeu.

Ces matériels de jeux collectifs semblent à première vue basiques, relativement analogues et sans réelles innovations. Il s'agit pourtant de produits bien spécifiques : essentiellement robustes, mais qui nécessitent une attention toute particulière en raison de leur usage (scolaire, loisirs, compétition) ou lieu d'implantation et ce, afin d'éviter le moindre danger pour les utilisateurs.

Quel(s) contrôle(s) effectuer alors pour repérer les dégradations sur ces matériels ? Et quel(s) entretien(s) pour une utilisation plus longue dans le temps ?

Cette fiche élaborée grâce à l'expertise d'entreprises ayant obtenu une qualification QUALISPORT répond aux questions que vous vous posez... ou devez absolument vous poser.

# MATÉRIELS DE CHOIX ET CHOIX DES MATÉRIELS

Résistance à la corrosion, système d'ancrage, diamètre des mailles des filets, etc. Initialement orientées par l'usage ou le lieu d'implantation, nombreuses sont en réalité les caractéristiques qui peuvent guider dans le choix d'un équipement de jeu collectif.

## Pour aller droit au but : cages\* de hand, de foot, de hockey et paniers de basket

**Caractéristiques principales :** oubliez le bois, aujourd'hui les façades sont en aluminium ou en acier. L'aluminium, en raison de sa légèreté, facilite le transport, tandis que l'acier, réputé pour sa robustesse, est souvent privilégié pour des compétitions. Concernant les méthodes de fabrication, on s'intéressera surtout aux alliages (mélange de métaux ou éléments destinés à améliorer certaines propriétés), aux procédés de préservation contre les agressions extérieures et autres techniques antirouille (acier électrozingué ou galvanisé, grenaillage avant poudrage, thermolaquage...) ainsi qu'aux solutions de jonction ou renforts qui assurent la rigidité dans les angles. Il conviendra ensuite de s'intéresser aux caractéristiques individuelles de chaque produit comme le diamètre et la forme des poteaux, la technique de fixation des filets, le type de scellement ou son absence (s'il s'agit d'un système auto-stable), etc. Il sera nécessaire enfin de se pencher sur les normes et règlements relatifs aux installations (ou cahiers des charges techniques) propres à chaque fédération sportive, susceptibles de fixer des caractéristiques spécifiques à la discipline et niveaux de jeux.

**Buts amovibles et buts mobiles :** Selon la configuration d'un site et son utilisation, des buts amovibles ou mobiles (transportables) peuvent être des solutions à considérer.

Pour les systèmes amovibles, 2 options possibles :

- Repliables ou rabattables au mur, qui impliquent néanmoins que la surface de jeu ne soit pas trop éloignée du mur.
- Relevables, également de type pantographes ou télescopiques. Elles sont généralement employées pour les paniers de basket-ball et situées en charpente. Elles fonctionnent le plus souvent de manière électrique.

Les buts mobiles, eux, offrent de la flexibilité sur l'espace de jeu mais ils réclament en contrepartie de pouvoir être stockés. Veiller alors à ce qu'ils soient bien rangés et fixés (et pas simplement posés) lorsqu'ils ne sont pas utilisés (local ou espace de rangement dédié, râtelier, chariot de rangement mobile, etc).



\* Espace dans lequel doit pénétrer un ballon pour marquer un point.

## Les poteaux, piliers du jeu : rugby, volley-ball et badminton

Comme pour les cages de buts, selon l'usage et l'emplacement, différents procédés de fabrication devront être envisagés avec intérêt. Par exemple, pour un gymnase multisports où les équipements nécessitent fréquemment d'être assemblés et désassemblés, des poteaux en aluminium peuvent s'avérer particulièrement adaptés. Bien entendu, pour des poteaux installés à l'extérieur, c'est la résistance aux affres climatiques qui sera essentielle. *“Privilégiez plutôt un acier galvanisé voire l'aluminium alors qu'en intérieur, choisissez plutôt un acier peint en poudre mais pas galvanisé”* prévient Alain CHAPUT, directeur commercial de la société Nouansport.

Il conviendra par ailleurs de s'intéresser aux solutions de fixation et de manipulation des poteaux : sur fourreaux, à visser, avec embases à encre ou auto-stables, sur roulettes, roulettes pivotantes ou grandes roues... En sachant encore que chaque fédération sportive ajoute ses propres exigences, surtout pour des compétitions. Certaines privilégient la forme ronde, elliptique ou ovoïdale des poteaux quand d'autres autorisent toutes ces formes !

## Des filets haute couture

De l'usage scolaire au filet de compétition, un large choix de produits existe et ce, étant donné une vraie diversité de matières, de formes, tailles et coloris.

- **Entrée en matière** : les matières retenues pour la fabrication des filets le sont pour des caractéristiques bien précises comme la souplesse, la résistance aux forces et à la rupture, à l'humidité, au soleil (rayons UV), etc. Toutefois, l'offre des fabricants ne se concentre de nos jours que sur quelques produits.

Le plus prisé est le filet en polypropylène car il s'agit d'une matière malléable, imputrescible, entre autres. Sa souplesse lui assure une très grande capacité d'absorption des impacts de ballons, d'où son utilisation répandue pour les filets des cages de buts.

Puis, le polyéthylène, moins souple mais résistant est utilisé davantage pour servir d'obstacle (filets de badminton par exemple).

Viennent ensuite les filets en polyester (nylon) et ceux en polyamide pour des usages en extérieur.

- **Entrée en résistance** : la résistance d'un filet “sportif” est un point crucial. Elle est véritablement déterminée par la quantité et la densité des fibres composant les fils (ou brins). D'une manière plus globale pour une résistance uniforme, il est recommandé d'opter pour des filets tricotés sans nœuds, donc sans points de rupture à l'intersection des mailles. Puis, selon les usages, il convient d'être vigilant aux différents renforts périphériques ou finitions proposés au pourtour des filets, qui correspondent à la partie la plus sollicitée. Ils peuvent être effectivement variés : sans finition particulière, ou bien complétés par une corde (surjet, ralingue), par un sandow (par exemple sur le cadre du but de handball, avec des crochets), par une couture de renfort, par une bande PVC (pour les filets de tennis ou de volley-ball...).

La question de l'ignifugation du filet (résistance au feu) est également primordiale, les gymnases étant des établissements recevant du public (ERP) et les matériaux installés à demeure devant respecter les normes afférentes.

On s'assurera enfin du respect des contraintes de chaque discipline et fédération. Par exemple, les mailles des filets de badminton doivent avoir une dimension comprise entre 1,5 et 2 cm, être de forme carrée et de couleur sombre.

## ▶ À SAVOIR

Pour l'extérieur, en particulier dans les espaces non surveillés, sont privilégiés des filets en polypropylène haute résistance, avec un diamètre plus important.

Il existe aussi des filets dotés d'une âme en acier, les rendant encore plus résistants, utilisés notamment en basket-ball. Enfin, solution ultime, les paniers anti-vandalisme dont le filet est constitué d'une chaîne en acier galvanisé.

## DE LA MAINTENANCE CONSEILLÉE À LA MAINTENANCE RÉGLEMENTÉE

Comme pour tout équipement accessible au public, un entretien minimum des matériels de jeux collectifs est recommandé.

Pour assurer la sécurité des utilisateurs, une surveillance régulière et des contrôles précis sont mêmes rendus obligatoires pour certains de ces matériels.

Il est coutume de distinguer trois niveaux de vérifications :

- Un **contrôle de routine**, à effectuer environ tous les mois pour s'assurer du bon état général du matériel ou identifier les risques manifestes qui pourraient être issus d'actes de vandalisme ou des conditions météorologiques. La fréquence de cette inspection peut aussi être en fonction des instructions du fabricant ou des sollicitations (installations dans les campings, en saison).
- Suit le **contrôle opérationnel**, à réaliser, lui, tous les 6 mois. Il s'agit d'un contrôle plus approfondi qui a pour but de déceler les éventuels signes d'usure (corrosion, pièces manquantes...), de vérifier le fonctionnement des mécanismes et la stabilité du matériel (scelllements, etc).
- Enfin, le **contrôle principal**. Il concerne uniquement les cages de buts, pour constater le niveau de sûreté de l'équipement dans son ensemble. Il reprend les différentes opérations réalisées lors des contrôles opérationnels avec en plus des tests de stabilité et de solidité structurelle du but. Il est à réaliser une fois tous les 24 mois.



## Contrôles de routine et contrôles opérationnels : la maintenance préventive

Des vérifications régulières, visuelles et/ou manuelles, permettent de constater le niveau de sûreté globale des équipements de jeux collectifs. Elles déterminent aussi la plupart des actions d'entretien ou réparations à entreprendre.

Ces vérifications peuvent parfaitement être réalisées en régie, c'est-à-dire par l'exploitant ou la personne publique, avec ses propres moyens et ses propres agents (services techniques, service des sports...).

### ▶ À SAVOIR

Les matériels de jeux collectifs doivent bénéficier d'une notice précisant leurs conditions de montage, d'utilisation, d'entretien et, le cas échéant, de démontage ou de rangement.

Pour assurer une traçabilité optimale des matériels (et en particulier les cages de buts), il est indispensable de conserver les documents relatifs à leur mise sur le marché (certificat de conformité avec nom et adresse du fabricant ou du responsable de la première mise sur le marché ainsi que mois et année de fabrication).

Ces notices et documents seront à ranger avec le registre relatif à l'entretien (voir page 8).

#### • En synthèse, pour buts et poteaux

Les contrôles de routine consistent en des vérifications simples, visuelles et éventuellement manuelles, environ une fois par mois. Ils permettent essentiellement de suivre l'évolution des points de rouille (pour les buts en extérieur) et de vérifier la boulonnerie et la solidité des différentes fixations.

Pour les buts de basket-ball, la vérification porte également sur l'état des panneaux et fixation des cercles.

Tous les 6 mois\* ensuite, des contrôles plus approfondis sont à effectuer. Ces contrôles opérationnels permettront, si nécessaire, le resserrage des fixations (pour les buts sur platine, les panneaux...), le graissage des parties en mouvement (crémaillères, treuils de relevage...), le changement des pièces d'usure (filet, etc) ou de visseries, si corrodées ou fissurées.

La corrosion, qui est un phénomène naturel, peut entraîner la dégradation du métal et provoquer la rupture de la structure au niveau des points de fixation. Dans certains cas, la corrosion se traite par un nettoyage simple avec du papier de verre, puis application d'un spray galvanisé et d'une nouvelle couche de peinture. Toutefois, en extérieur, *“Vérifier l'état de la boulonnerie et si on voit qu'elle est rouillée, le mieux est de la changer”* précise Alain CHAPUT.

\* Buts en accès libre : au minimum 1 fois tous les 3 mois.

- **En synthèse, pour les filets**

Afin de vérifier si un filet est décroché ou si des mailles sont coincées, un contrôle devrait être réalisé idéalement chaque semaine. *“Le contrôle des filets est plutôt un contrôle visuel. On voit tout de suite s’il y a des trous, s’il est en mauvais état”* assure Alain CHAPUT. De plus, *“[...] la vérification régulière permet de garantir une tension appropriée du filet en l’ajustant si nécessaire”* complète Gilles MILLEREUX, responsable technique de la société KIP SPORT.

Afin d’éviter les accidents (coincements de doigts, par exemple), il convient surtout de procéder à une vérification des éléments de fixation des filets (anneaux brisés, crochets, etc.), et ce, mensuellement. S’il faut les remplacer, ne pas attendre, car s’ils cèdent, le filet risque aussi de se dégrader rapidement.

En cas d’accroc, *“[...] il est possible de les rafistoler”* prévient Gilles MILLEREUX, surtout les filets de loisir ou d’entraînement. *“En cas de dommage, la plupart des filets peuvent être réparés si seule une maille est endommagée, en remplaçant simplement celle-ci par un anneau brisé. Cependant, si le dommage est plus important, comme une coupure nette sur une longueur, le remplacement complet du filet est nécessaire”*, complète Jacques BONNANT, directeur d’EPS Concept.



## ► NOTRE CONSEIL

Songez à maintenir les filets à l’abri lorsqu’ils ne sont pas utilisés.

Évitez de les plier de manière excessive et rangez-les correctement, leur stockage pouvant se faire à l’horizontale ou en utilisant des crochets, des cintres ou râteliers de rangement appropriés.



## Buts de hand, foot, hockey, basket, rugby et football américain : de la maintenance aux contrôles règlementaires obligatoires\*

### L'obligation de contrôle des buts

À partir de la première installation et jusqu'au moment de la mise au rebut d'un but, des contrôles doivent être envisagés. Et cela quel que soit le lieu d'implantation du but (gymnase, cour d'établissement scolaire, autres lieux d'accès public...) ou le mode d'installation.

Ainsi donc, dès leur installation et mise en service, les buts doivent faire l'objet d'une vérification quant à leur stabilité et à leur solidité. Cela doit servir entre autres à prévenir tout risque de basculement ou toute déformation de la barre transversale si un ou plusieurs utilisateurs s'y suspendent.

Pour cela, des tests de conformité de la solidité et de la stabilité du but, selon des méthodes d'essais spécifiques, devront être effectués\*\*.

Ensuite, tous les 2 ans, il est obligatoire de refaire un contrôle avec test de solidité et de stabilité. Cela doit permettre de déceler toute variation du niveau de la sûreté du but et pouvant être causée, par exemple, par les effets induits des intempéries, par la corrosion, le pourrissement ou encore en conséquence d'éléments ajoutés ou remplacés sur l'équipement.

### ▶ NOTRE CONSEIL

Les contrôles et tests nécessitent une formation et la détention de matériels normalisés. Comme il n'est pas prévu d'obligation de faire appel à des organismes habilités, ils peuvent être confiés au personnel de l'exploitant ou gestionnaire de l'équipement. *“Une commune peut acheter des kits de test et aura une formation par le fabricant qui lui expliquera comment faire le test et comment rédiger le registre de sécurité”*, précise Nicolas CAMBON, directeur de la société Pro Pose Sport.



Néanmoins, s'ils sont jugés complexes ou pour être certain de les exécuter dans des conditions conformes aux normes et aux dispositions du Code du sport, ces contrôles pourront être confiés à des bureaux de contrôle ou prestataires spécialisés. *“Regrouper l'ensemble des tests et contrôles nécessaires sur une commune et les confier à une société présente plusieurs avantages. Cela permet de rationaliser les opérations, d'optimiser l'efficacité des ressources et de réduire les coûts grâce à un forfait global plutôt que de traiter chaque cas individuellement”*, préconise Alain CHAPUT. *“Ils ont également une plus grande valeur en cas de litige, notamment face aux assurances ou à la DGCCRF”*, ajoute Alexis JOLIET, du bureau de contrôle B.E.C.

\* Le décret n°2016-481 du 18 avril 2016, repris dans le Code du sport, a fixé les exigences de sécurité auxquelles doivent répondre les cages de buts de football, de handball, de hockey sur gazon et en salle, et les buts de basket-ball (articles R322-19 à R322-26 du Code du sport). La norme d'application volontaire “NF S52-409 - modalités de contrôle des buts sur site”, décrit les modalités des différents types de contrôles à effectuer (y compris buts de rugby, football américain et autres buts).

\*\* Pour une cage de but, il s'agit notamment d'appliquer des charges statiques à la verticale et à l'horizontal. Le produit ne devant pas se déformer ou se déplacer sur plus de 10 mm, ni basculer ou se renverser.

## Autres poteaux et filets

Il n'existe pas de texte réglementaire définissant des modalités de contrôle pour les poteaux de volley-ball, de badminton, ni pour les filets.

À défaut, l'exploitant ou gestionnaire organise un suivi et un entretien de ses équipements de manière à pouvoir assurer "l'obligation générale de sécurité"\*.

Par conséquent et au regard de la difficulté à élaborer un indicateur de suivi homogène s'agissant d'équipements en accès libre et tenant compte de variations de fréquentation d'un site à un autre, l'assiduité des vérifications ne se fera qu'aux choix et critères du gestionnaire.



## À SAVOIR

Les gestionnaires ou exploitants doivent organiser l'inspection régulière des équipements et matériels sportifs dont ils ont la responsabilité, pour en vérifier l'état.

Selon le Code du sport, un plan de vérification et d'entretien doit être mis en place, précisant notamment la périodicité des vérifications, ainsi qu'un registre consignait, pour chaque site, la date et les opérations effectuées.

Ceci devant être encore accompagné, pour chaque matériel, des documents/fiches attestant de telle ou telle intervention, des rapports de contrôles effectués suite à la mise en service, des rapports des contrôles opérationnels et principaux effectués, et des éventuelles décisions de neutralisation dans l'attente d'une réparation ou du remplacement. Par exemple, pour un gymnase, on doit trouver une fiche de surveillance de chaque cage de but de handball, une pour les buts de basket, poteaux de volley, etc.

Nicolas CAMBON demande la plus grande vigilance aux gestionnaires ou autres directeurs des sports *"Il faut qu'ils aient un registre de sécurité alloué à chaque site. Beaucoup de communes ne le possèdent pas"*. Or, en cas d'accident et en l'absence de preuve de l'accomplissement de leurs obligations de contrôle *"la responsabilité incombe au propriétaire, qu'il s'agisse de la collectivité, de la mairie, du département, ou autre"*.

\* Lorsqu'un produit ou une catégorie de produit n'est pas déjà visé par une réglementation sectorielle détaillant les normes spécifiques s'y appliquant, on parle alors "d'obligation générale de sécurité". Cela signifiant que, pour être vendu ou mis à la disposition du consommateur ou du public, un produit doit être "sûr". C'est-à-dire que, dans des conditions d'utilisation normales ou raisonnablement prévisibles, celui-ci ne doit présenter aucun risque ou seulement des risques minimaux compatibles avec l'utilisation du produit et considérés comme acceptables.

Principe issu du Règlement (UE) 2023/988 relatif à la sécurité générale des produits, adopté le 10 mai 2023. Repris à l'article L. 421-1 et suivants du Code de la consommation.

# DES ÉTAPES D'ENTRETIEN ET DE CONTRÔLE À PLANIFIER

| Buts de foot/hand/hockey & poteaux de rugby et football américain                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Equipements de basket-ball | Poteaux de volley et badminton                                                                                                                    | Filets                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Avant la première mise en service (ou avant utilisation) - Contrôle initial ou de conformité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                            |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                  |
| <b>Equipements fixes :</b> Contrôle obligatoire, tenant compte de la réglementation (Code du sport) et normes afférentes, s'appliquant aux buts destinés à être utilisés à des fins d'activité sportive, éducative ou de loisirs, quel que soit le lieu d'implantation ou le mode d'installation.<br>La norme "NF S52-409 - modalités de contrôle des buts sur site", d'application volontaire, décrit les procédures de contrôle (points de contrôle, méthode d'essai et rapport de test).                                                                                                                                                                                                       |                            | Vérification par manipulation (recommandé).                                                                                                       | Vérification rapide pour détecter les éventuelles mailles coincées.                                                                                              |
| <b>Equipements mobiles :</b> Vérification simple (manuelle) à chaque mise en place de l'équipement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                            |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                  |
| <b>Entre 1 fois par semaine et 1 fois par mois - Contrôle de routine - Effectué en interne</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                            |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                  |
| Examen essentiellement visuel pour vérifier l'intégrité des buts et poteaux (usure, détérioration, déformation).<br>Vérification du bon fonctionnement des mécanismes (crémaillères, manivelles, câbles, etc.).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                            |                                                                                                                                                   | Vérification destinée à détecter les problèmes éventuels susceptibles de créer des dangers à l'utilisation (filet décroché, etc.).                               |
| <b>Tous les 6 mois (3 mois pour les buts en accès libre) - Contrôle opérationnel - Effectué en interne ou par un prestataire de maintenance</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                            |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                  |
| <b>Contrôle obligatoire tenant compte de la réglementation (Code du sport) et normes afférentes...</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle visuel et manuel des buts (état des montants, absence de fissures, absence de crochets ouverts, absence de corrosion, bon fonctionnement des systèmes mécaniques...)</li> <li>• Contrôle visuel et manuel de la structure, du panneau et du cercle (fixation du cercle, fixation du filet sur le cercle...)</li> <li>• Contrôle des visseries et des systèmes antichute pour les éléments relevables en pignon ou en charpente,</li> <li>• Entretien et/ou réparations éventuelles (resserrages, remplacements de pièces...).</li> </ul> |                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification essentiellement des points de corrosion.</li> <li>• Entretien et/ou réparations.</li> </ul> | Vérification destinée à détecter les problèmes éventuels et à les réparer avant qu'ils ne s'aggravent (fixation défectueuse, absence de déformation ou cassure). |
| <b>Tous les 2 ans - Contrôle principal - Effectué par un organisme extérieur (bureau de contrôle, etc.) ou personne formée</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                            |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                  |
| <b>Contrôle obligatoire tenant compte de la réglementation (Code du sport) et normes afférentes...</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contrôle concernera les massifs et fondations, les matériaux, les pièces mobiles, les pièces d'usure, les câbles, chaînes et filets, l'état de surface du but et la protection contre les coincements de tête et de doigts.</li> <li>• La résistance des équipements et des dispositifs de fixation ou de contrepoids sera spécifiquement vérifiée grâce à un test de solidité et à un test de stabilité.</li> </ul>                                                                                                                           |                            |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                  |
| <b>Tous les 2 à 5 ans</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                            |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                  |
| Une attention particulière est à porter aux pièces mécaniques. Envisager le changement des câbles, élingues, poulies, enrouleurs et stop chute, etc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                            |                                                                                                                                                   | En tant que consommables, les filets sont à changer, idéalement, tous les ans (environ 2 ans pour des filets sur mesure parfaitement adaptés aux buts).          |
| <b>Entre 10 et 20 ans</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                            |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                  |
| <b>Songer au remplacement des buts et poteaux.</b><br>(Les buts mobiles ou amovibles subissant davantage de manipulations, auront une durée de vie moins longue).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                            |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                  |

## Pour aller plus loin

Pour plus d'informations et un accompagnement personnalisé, vous pouvez prendre contact avec les entreprises ayant obtenu la qualification "801 - Maintenance Structures Sportives et de Loisirs", "810 - Maintenance Matériels Sportifs", "500 - Equipements Sports (de ballons et raquettes)" ou "550 - Equipements de Protection" en consultant : <https://www.qualisport.fr/annuaire/>

Voir aussi les textes et documents suivants :

- Règlement (UE) 2023/988 relatif à la sécurité générale des produits, adopté le 10 mai 2023.
- Décret n°2016-481 du 18 avril 2016 fixant les exigences de sécurité auxquelles doivent répondre les cages de buts de football, de handball, de hockey sur gazon et en salle et les buts de basket-ball. Il est complété par l'avis du 25 mai 2016 listant les normes volontaires donnant présomption de conformité.
- Norme "NF S52-409 - Modalités de contrôle des buts sur site"
- "NF S 52-400 – Points de fixation des matériels sportifs à leurs supports - exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai"
- "NF S 54-400 – Exigences générales relatives au contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs à usage collectif et compétence associées des inspecteurs"
- "NF EN 1270 – Equipements de Basket-ball - exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai"
- "NF EN 749 - Buts de Handball - exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai"
- "NF EN 1271 - Equipements de Volley-ball – exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai"
- "NF EN 1509- Equipements de Badminton - exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai"
- "NF EN 748 +A1 - Buts de football - exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai"
- "NF EN 750 - Buts de Hockey exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai"
- "NF EN 15312+A1 - Equipements sportifs en accès libre - exigences, y compris de sécurité, et méthodes d'essai"
- "NF EN 16579+AC - Equipements de jeux – buts mobiles et fixes - exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai"
- "NF EN 16664 - Equipements de jeux – buts légers - exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai"

### Contributions / Remerciements

Fiche réalisée par l'Association QUALISPORT avec les contributions des entreprises qualifiées suivantes : EPS CONCEPT, KIP SPORT, NOUANSPO, PRO POSE SPORT et l'appui de Alexis JOLIET, société B.E.C.

Rédacteurs : Frédéric LESMAYOUX, Christine BLANCHET et Romain GARNIER

Publication : Juillet 2026



Depuis 1976, QUALISPORT est un acteur global de la qualité des matériels et équipements sportifs et de loisirs.

En toute indépendance et sur la base des cahiers des charges qu'il définit avec les meilleurs experts des professions, QUALISPORT attribue au terme d'une instruction exigeante et transparente ses qualifications aux entreprises qui remplissent les conditions d'attribution.

Pour les maîtres d'ouvrages cela facilite leur démarche de sélection d'entreprises compétentes lors d'attribution de marchés publics ou privés.

En acceptant de se soumettre à une évaluation rigoureuse, les entreprises qualifiées attestent quant à elles de leur volonté de contribuer à la qualité et aux performances des produits et services qu'elles proposent.